

COMMENT SE RACCORDER AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE ?

Vous avez un projet de construction ou d'extension de bâtiment, d'habitation ou de local professionnel. Un raccordement au réseau public d'électricité demande du temps et peut avoir un coût non négligeable. Un conseil : anticipez ! On vous explique tout.

votre parcours en 7 étapes

Avant de déposer votre demande d'autorisation d'urbanisme

1

Evaluez la nature de votre futur raccordement
en utilisant le simulateur de raccordement d'Enedis. Connectez-vous sur :
mon-compte-particulier.enedis.fr/raccorder



60 %

du coût des travaux
est à votre charge,
pour tout raccordement
électrique d'un point
de consommation,
selon la réglementation.

2

**Créez votre dossier de demande
de raccordement par anticipation**
Connectez-vous sur : connect-racco.enedis.fr
Enedis vous accompagnera pour valider
les éléments de votre demande.



3

**Déposez votre demande d'autorisation
d'urbanisme auprès de votre mairie**

Après avoir obtenu votre autorisation d'urbanisme

4

Finalisez votre demande de raccordement avec
- la puissance électrique maximale souhaitée ;
- la copie de l'autorisation d'urbanisme ;
- le plan de masse du projet ;
- l'échéance prévue du besoin électrique.
Connectez-vous sur : connect-racco.enedis.fr



Enedis
09 70 83 19 70

5

Validez le ou les devis études et travaux
qui aura été établi par Enedis et/ou le Siéml, en fonction
de la nature de votre futur raccordement.

6

**Vérifiez que votre électricien a obtenu
l'attestation de conformité**
de votre installation intérieure (CONSUEL) et que celle-ci
a été transmise à Enedis.

7

Souscrivez un contrat de fourniture d'électricité
auprès du fournisseur de votre choix. Il fera la demande
de mise en service de votre compteur auprès d'Enedis.

siéml
www.sieml.fr

